



NOTRE PROGRAMME

Avec Renaud Anzieu

liste citoyenne écologique, indépendante et non partisane

NOUS METTRONS EN OEUVRE une démocratie innovante, active et partagée

1. DEVELOPPER LA CO-CONSTRUCTION DES POLITIQUES LOCALES

Associer les habitants.es pour co-construire les projets dès leur élaboration. Donner le pouvoir d'agir avant la décision. Aller plus loin que la prise en compte éventuelle d'avis.

L'élaboration des grands projets municipaux sera basée sur un diagnostic partagé et des scénarios alternatifs. Les habitants.es seront associés au suivi des projets. Ils siègeront en nombre conséquent dans les comités de suivi et de pilotage. Ils disposeront de toutes les explications nécessaires.

Les dispositifs de concertation et d'information seront discutés et élaborés avec les habitants.es. Nous utiliserons, entre autres, les plateformes numériques pour faciliter les échanges.

2. CREER DES CONSEILS DE QUARTIER PLUS INDEPENDANTS

Nous voulons donner plus d'écho à la participation des habitants.es et aussi inclure les publics moins habitués aux dispositifs consultatifs. Les Conseils de quartiers seront composés d'habitants.es tirés.ées au sort en plus des représentants actuels.

Les Conseils de Quartier désigneront leur président-e, leur règlement intérieur, l'ordre du jour et disposeront de moyens de communication directs avec les habitants. Un conseil de quartier pourra inscrire une question à l'ordre du jour du conseil municipal.

3. REALISER DES PROJETS IMAGINES ET DECIDES PAR LES HABITANTS.ES AVEC UN BUDGET PARTICIPATIF

Une fois par an, les habitants.es d'un quartier seront invités.ées à voter pour des projets et idées récoltés auprès des habitants.es. Un budget participatif de 2 800 000 € sera réparti entre les différents quartiers. Les services municipaux feront au préalable une analyse de la faisabilité réglementaire et une estimation du coût des projets.

4. FACILITER LA SAISIE DU CONSEIL MUNICIPAL

Nous voulons diminuer le seuil pour saisir le Conseil Municipal et ainsi offrir aux habitants.es la possibilité d'amener le Conseil Municipal à débattre et voter sur un sujet ou sur un projet contesté. Ainsi 2000 signataires (habitants.es de la commune) amèneront le Conseil municipal à délibérer sur le sujet de la pétition, au maximum dans le trimestre.

5. FACILITER LE DROIT DE VOTATION D'INITIATIVE CITOYENNE

À compter de 3000 signatures d'habitants.es, une votation des habitants.es sera organisée sur le sujet. Sous réserve de la faisabilité technique et financière, la municipalité ne pourra déroger au résultat de la votation.

6. ASSOCIER LES HABITANTS AU BUDGET MUNICIPAL

Chaque année, la municipalité aura un temps d'échange avec les habitants.es autour du budget municipal, en proposant plusieurs scénarios, dans chaque thématique et avant le vote du budget par le Conseil Municipal. Des ateliers permettant une meilleure compréhension des finances publiques seront proposés aux citoyens.



7. ÉLARGIR LA CITOYENNETE

Tant que nos concitoyens.nes étrangers seront exclus du droit de vote par la loi, leur représentation dans les instances dont ils.elles sont exclus.es aujourd'hui sera assurée via un nouveau Conseil Consultatif des Résidents Étrangers de Versailles.

Nous nous assurerons également de rendre accessibles les services numériques au plus grand nombre. Et nous favoriserons la citoyenneté par le numérique en en faisant un outil d'inclusion sociale.

8. ACCUEILLIR LES ASSOCIATIONS COMME DES PARTENAIRES DE L'ECOSYSTEME VERSAILLES

Le financement éventuel des associations se fera en concertation et en co-construction avec les associations. La Ville soutiendra de manière pérenne les associations sous forme de contrats de partenariats d'objectifs pluriannuels négociés, favorisant la co-construction entre la Ville, les partenaires associatifs et les habitants, laissant ainsi la place à l'innovation.

9. OUVRIR ET GENERALISER LES COMITES D'USAGERS

Chaque service public local sera doté d'un comité des usagers pour les associer à la définition et l'amélioration des services publics (Eau, Gaz, Électricité, Chauffage, Déchets, Transports publics, CCAS, Maisons de Quartier ...).

10. FACILITER L'ACCES DES DONNEES PUBLIQUES

Les habitants.es auront accès à tous les documents publics auxquels ont accès les élus.es, notamment sur Internet (open data) avec au préalable, si besoin, un effort de pédagogie et la possibilité d'avoir des explications complémentaires. Comme la loi le prévoit, la Ville s'engagera à répondre dans un délai d'un mois aux sollicitations des habitants. Pour cela, des médiateurs de l'information municipale seront créés.

11. TRANSFORMER LE JOURNAL MUNICIPAL

Une rédaction indépendante aura à charge de faire un journal d'information (informations pratiques, présentation des services et des agents) et de débats sur les controverses municipales. Un espace du journal sera réservé pour les saisines de la Ville par les habitants.es et l'expression des contre-pouvoirs. Parallèlement, la communication par internet sera développée.

12. RETRANSMETTRE LE CONSEIL MUNICIPAL SUR INTERNET

Les débats du Conseil Municipal seront retransmis en direct sur le site Internet de la Ville. La salle du Conseil Municipal sera aménagée pour agrandir l'espace réservé au public et permettre un accueil de tous les habitants.es sans distinction ni entrave. Des séances du Conseil Municipal seront décentralisées dans les quartiers.

13. MULTIPLIER L'AFFICHAGE LIBRE ET REDUIRE LA PUBLICITE

Les espaces d'affichage de libre expression seront développés au-delà du minimum légal et des panneaux supplémentaires seront réservés aux manifestations culturelles à but non lucratif. Par une réforme du règlement local de publicité l'espace public sera progressivement libéré de la publicité, de jour comme de nuit pour les panneaux lumineux.

14. OUVRIR LES LOCAUX MUNICIPAUX ET SCOLAIRES AUX ASSOCIATIONS

En soirée, le week-end ou pendant les vacances, des espaces de certains équipements municipaux et scolaires (préaux, cantine, etc) seront mis à disposition des associations et des pratiques amateurs. En fonction des besoins associatifs, un plan d'évolution des équipements sera envisagé. La Maison des Associations sera réorganisée pour inclure la Maison de la Nature et de l'Environnement.

Nous mettrons à disposition les espaces et ressources pour favoriser la collaboration, le lien social et le développement de tiers-lieux (espaces d'expérimentation, de partage, de co-gouvernance).

15. CREER UNE FETE DE LA JOURNEE DU JEU DE PAUME

Afin d'associer toute la population et de créer un événement festif, populaire et fédérateur, une fête de la journée du Jeu de Paume sera organisée en rappel du 20 juin 1789 où les députés.es ont juré de ne pas se séparer avant d'avoir donné à la France une Constitution. Cette journée sera réalisée en concertation avec le milieu éducatif, associatif et culturel : une fête pour la démocratie du monde entier, dont le thème sera fixé chaque année.

16. DIMINUER LES INDEMNITES DES ELUS, REALISER LE NON-CUMUL DES MANDATS

La masse globale des indemnités des élus.es sera diminuée de 20%. Les indemnités de fonction seront versées en fonction de la présence effective des élus.es. Pour permettre aux élus.es d'assurer pleinement leur mandat, le cumul des mandats sera limité.

17. PROTEGER LES DROITS DE L'OPPOSITION

Tous les groupes d'opposition seront représentés dans les différentes commissions, y compris la Commission d'Appel d'Offres. Le droit d'expression de l'opposition sera assuré dans l'ensemble des publications de la Ville. Des moyens humains seront mis à la disposition de l'opposition dans la limite autorisée par la loi. Nous nous engageons à ne mettre aucune entrave à l'accès aux informations et documents publics.



NOUS METTRONS EN OEUVRE

une démarche écologique et sociale engagée

18. AMELIORER LA PROGRESSIVITE DE LA TARIFICATION SOCIALE DES SERVICES PUBLICS

La tarification de l'ensemble des services publics locaux sera revue. La tarification progressive sera élargie à l'eau. La progressivité en fonction des revenus des abonnements transport sera améliorée et débutera à 0 € pour les plus précaires. Nous rechercherons la mise en œuvre d'une zone unique à l'échelle de Versailles Grand Parc. Le maintien de la fourniture de l'eau et de l'électricité sera garanti pour tous.

19. LANCER UNE DEMARCHE ENERGETIQUE SOBRE, RENOUVELABLE ET LOCALE

Enclencher une diminution de la consommation énergétique des services, des bâtiments et de la voirie de la commune, tout en menant des actions de sensibilisation des agents, des acteurs et de la population sur la culture de la sobriété et les solutions existantes.

Nous alimenterons les bâtiments et l'éclairage publics en énergie 100 % renouvelable et locale.

Nous renforcerons le lien avec l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat et les initiatives associatives, pour développer un service public de conseil et d'aide personnalisés aux particuliers. Pour favoriser la rénovation énergétique, les diagnostics énergétiques seront généralisés, la taxe foncière sera exonérée pour les propriétaires qui engagent des travaux importants et les familles à bas revenus bénéficieront d'une aide à l'investissement. Un dispositif de type tiers investisseur sera créé pour faciliter le choix de la réhabilitation et sécuriser la stabilité du coût du logement. Objectif : réduire de 30 % les émissions de gaz à effet de serre à l'échelle de la ville et de 25 % la consommation énergétique par habitant.e d'ici 2030 (par rapport à 2020).

Nous soutiendrons les projets d'énergie renouvelable d'initiative citoyenne et locale. Nous rejoindrons l'Association européenne des villes en transition énergétique : EnergyCities.

20. PROTEGER LA RESSOURCE EN EAU

La Ville agira pour réaliser une régie publique versaillaise ou intercommunale de l'eau. Elle permettra de garantir des tarifs progressifs de l'eau. Pour mieux impliquer les habitants, une information sera donnée à chaque habitant.e sur l'origine de l'eau potable, sa gestion, la ressource, sa limite. Nous mettrons en place des dispositifs de récupération et d'utilisation différenciée de l'eau de pluie sur les bâtiments de la commune.

21. FAIRE DE VERSAILLES UNE VILLE CO-EDUCATRICE

Nous privilégierons une approche éducative fondée sur la co-éducation, visant le bien-être et l'émancipation. Dans la vie d'un enfant ou d'un jeune tous les temps comptent (celui de l'école, des loisirs, des copains, de la famille), tous les espaces aussi : espaces et équipements publics, écoles, environnement urbain et naturel. Nous penserons nos actions éducatives dans la globalité. Les parents seront associés à l'élaboration des projets.

22. CREER 100 PLACES PUBLIQUES D'ACCUEIL PETITE ENFANCE

Garantir un meilleur accès de tous à l'offre publique éducative de garde et d'accueil des petits enfants et enfants. Cela passe par une augmentation des places dans des crèches réparties équitablement sur la ville. La mixité sociale y sera assurée. Parallèlement, les crèches parentales ou associatives seront soutenues et des dispositifs particuliers seront développés pour les familles ayant des horaires atypiques.

23. INCLURE LA JEUNESSE DANS SA VILLE

Découvrir et vivre son quartier, son histoire, ses biens communs.

Les jeunes habitant.es seront accompagné.es en milieu scolaire ou non scolaire pour découvrir leur milieu de vie et pour être acteur de leur ville. Ils pourront participer aux actions du quartier, à l'amélioration ou à la création de ses infrastructures, à sa décoration, à son embellissement, à son entretien, à sa vie. Cette démarche inclusive et participative permettra l'émergence de liens entre la ville, l'éducation et le jeune citoyen. Un conseil municipal consultatif des jeunes sera créé.

La Ville repensera l'aménagement à l'échelle des enfants : développement des aires de jeux et parcs de proximité, sécurisation des déplacements piétons et vélo, réduction des vitesses à proximité des équipements d'accueil d'enfants et de jeunes, mobilier urbain à taille d'enfants.

24. LANCER UN PLAN D'INVESTISSEMENTS POUR LES ECOLES

Dès cette année, nous réaliserons un bilan précis des besoins en nombre de classes et d'écoles et lancerons, à l'issue, un plan pluriannuel d'investissements pour construire ou étendre les équipements nécessaires, Nous irons vers des écoles à taille humaine. Ce plan devra permettre d'entrevoir une réduction des effectifs par classe. Les classes à horaires aménagés seront développées pour faciliter l'épanouissement culturel et sportif des enfants. Nous végétalisons les cours en favorisant la création de jardins potagers, de compost éducatifs et d'espaces naturels dans les écoles.



25. AGIR SUR LA POLLUTION ATMOSPHERIQUE

La Ville soutiendra l'élaboration d'un Plan de Protection de l'Atmosphère visant à mesurer puis à réduire les niveaux de pollution sur la Ville. Nous commencerons par les élus et les services techniques de la ville incités à privilégier les transports en commun et la circulation douce. Nous mettrons en place la gratuité des transports collectifs dès les seuils « d'information », c'est-à-dire en prévention des pics de pollution. La ville lancera une fois par mois la "Journée sans voiture". Et Versailles rejoindra l'Alliance des villes neutres en carbone comme Berlin, Stockholm, New York, Yokohama ou Melbourne.

Et comme beaucoup d'autres villes touristiques dans le monde, nous lancerons la création d'un parking relai (P+R) à destination des touristes motorisés visitant le château.

Et nous interdirons l'accès des poids lourds affichant une vignette crit'air supérieur ou égal à 2.

26. CREATION D'UN CENTRE DE SANTE

Pour promouvoir l'accès aux soins pour tous, et sur des plages horaires élargies en week-end et en soirée, pour éviter le déplacement et le temps d'attente aux urgences de l'hôpital Mignot, un centre de santé municipal sera créé dans Versailles. En lien avec les associations de médecins de centre de santé et les associations d'usagers, il sera étudié la possibilité d'associer des compétences d'ophtalmologie et de dentisterie.

27. DIMINUER LES ONDES ELECTROMAGNETIQUES

La Ville engagera une négociation avec les opérateurs de téléphonie mobile pour conclure une nouvelle charte visant l'expérimentation de la limitation de la puissance des antennes à 0,6 V/m, selon les recommandations de l'OMS, tout en rendant possible l'accès à la 4G. Le wifi sera remplacé par du filaire dans les locaux gérés par la municipalité.

28. REALISER UN PLAN LUMIERE

Il s'agit de réduire la pollution lumineuse et d'améliorer l'éclairage là où il est défaillant, avec un objectif de facteur 2 (division par 2 de la consommation énergétique).

Nous mettrons en œuvre la "Charte de l'éclairage public" pour favoriser la biodiversité nocturne.

Nous participerons aux opérations "Éteignons les lumières, rallumons les étoiles" avec par exemple le "Jour de la Nuit" et des tests d'extinction de l'éclairage public au cœur de la nuit.

29. VEGETALISER LA VILLE

Nous développerons les espaces naturels dans les parcs et jardins et la végétalisation de toute la ville. Nous l'encouragerons dans les espaces privés (façades, toits, cours) afin d'améliorer la qualité de la vie, de l'air et la biodiversité. Nous réintroduirons des espaces d'agriculture et de permaculture en ville. Nous transformerons tous les espaces verts et les espaces vides (friches, interstices) en jardins mellifères, en espaces potagers, lieux conviviaux. Nous planterons 2000 arbres d'ici 2025, de variétés rares, anciennes et locales, dont des fruitiers dès l'automne 2020. Nous doublerons les espaces destinés aux jardins familiaux et partagés. Nous favoriserons l'implantation d'une mini-ferme pédagogique bio.

30. VISER 100% DE BIO ET LOCAL DANS LA RESTAURATION COLLECTIVE MUNICIPALE

Le 100% bio pour la santé de nos enfants est possible, dans la restauration collective municipale (scolaires, personnes âgées, personnel). Nous favoriserons le local. Pour cela nous soutiendrons les petits producteurs (AMAP et marchés) et développerons à l'échelle intercommunale et départementale une agriculture péri-urbaine de qualité, créatrice d'emplois et préservant l'environnement. Cela permettra de pérenniser l'approvisionnement de la ville en produits agricoles sains, éthiques et durables. Nous créerons une structure pour produire et transformer des produits bio pour la restauration municipale. Nous diminuerons le gaspillage dans la restauration collective. Nous développerons les initiations à la cuisine. Nous soutiendrons la création d'une régie de maraîchage bio pour les enfants des crèches. Nous visons 100% de bio (et local et/ou équitable) et 3 repas végétariens par semaine.

C'est une mesure utile pour la santé et aussi pour l'économie locale.

31. RAMENER DES ANIMAUX EN VILLE

Nous favoriserons la biodiversité (implantations de ruches, nichoirs pour petits oiseaux...) et le retour des auxiliaires (insectes, abeilles...). Nous expérimenterons la collecte des ordures par traction animale, l'éco-pâturage et le fauchage tardif.

32. REDUIRE LA QUANTITE DE DECHETS, REPARER, REEMPLOYER, RECYCLER

Réduire nos déchets est en premier une source d'économie financière. C'est aussi un enjeu écologique et encore une piste pour créer des emplois.

Nous mettrons en place une tarification incitative à la réduction et au tri des déchets pour tous les acteurs de la commune.

Nous porterons le projet d'une ressourcerie d'agglomération, encouragement à une consommation sobre fondée sur la réutilisation et la réparation, plus économique aussi pour les acheteurs. Chaque quartier bénéficiera d'une déchetterie de proximité. En collaboration avec la Communauté d'Agglomération, nous agirons pour réduire les déchets à la source, en particulier les emballages inutiles. Nous généralisons le compostage et expérimenterons la méthanisation.



33. LANCER UNE NOUVELLE ÈRE DE DÉVELOPPEMENT POUR LES TRANSPORTS EN COMMUN

Poursuivre le développement des transports en commun nécessite l'augmentation des budgets qui lui sont consacrés et l'exigence ferme auprès du Conseil Départemental et Régional du maintien de ses financements. Nous lancerons les études relatives à un tramway en lien avec la Communauté d'Agglomération sur les bassins d'emploi à proximité et le mettrons en place au moins sur un axe. Le tramway a déjà existé à Versailles.

34. PRENDRE EN MAIN LA GESTION DES PARKINGS

Les parkings dont les contrats de délégation au privé arrivent à échéance en cours de mandat seront repris en gestion publique. Et nous étudierons les solutions alternatives au parking de la place d'Armes pour limiter la pollution de l'air des Versaillaises et des Versaillais.

35. VIVRE AVEC UNE CIRCULATION APAISÉE

Prioriser vers les mobilités actives (marche, vélo) dans l'espace public. Permettre à tous de se déplacer en sécurité en instituant la "zone 30" sur la ville. Nous développerons, par exemple autour des écoles, les zones de partage en équivalence des usagers. Pratiquer le vélo deviendra plus facile et sûr, dans le respect de tous les usagers de la rue : automobilistes, cyclistes et piétons. Nous compléterons et sécuriserons le réseau cyclable, avec une priorisation vers les points noirs accidentogènes. Des « boulevards à vélos » seront mis en place. Le stationnement des vélos sera triplé : arceaux de rues, garages dans les écoles, les gares... Les Conseils de quartiers choisiront les nouveaux espaces piétons et de tranquillité pour tous. Pour favoriser le commerce de proximité, il sera proposé une rue piétonne par quartier. L'apprentissage du vélo et de son entretien seront favorisés et organisés notamment dans les maisons de quartier.

36. FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DES BIENS PARTAGÉS

Comme pour l'autopartage, la Ville favorisera le développement du partage de biens (machines à laver, outillage...) ou de locaux à louer pour un usage partagé.

37. DONNER LA PRIORITÉ AUX LOGICIELS LIBRES

La commune s'équiperait de logiciels libres, gage d'indépendance budgétaire (le changement de logiciel est fonction du besoin du service et non du fournisseur) et de possibilités de développements adaptés. Cela permettra le développement d'une informatique au service de l'intérêt général. En parallèle nous développerons une politique pour un usage sobre et réfléchi des outils numériques en favorisant le contact direct, la réalité plutôt que le virtuel.

38. CONDITIONNER LES AIDES AUX ENTREPRISES

Les aides directes à l'économie privée seront conditionnées à des critères d'utilité sociale et de conditions environnementales et sociales de la production. Cela signifie que seront analysés prioritairement les conditions de travail, l'effet sur l'emploi, la non sous-traitance, l'absence de dividendes, la non présence dans les paradis fiscaux. Les avances remboursables ou garanties d'emprunt seront privilégiées sur les subventions. Les syndicats seront associés à l'évaluation des conventions.

39. APPUYER LES POLES TERRITORIAUX DE COOPERATION ÉCONOMIQUE

Pour soutenir l'économie résidentielle et l'économie sociale et solidaire, les pôles territoriaux de coopération économique seront soutenus. La Ville incitera au développement des coopératives d'employeurs permettant à des entreprises de partager des salariés. Nous développerons les pépinières d'entreprises du développement durable.

40. UTILISER LE LEVIER DE LA COMMANDE PUBLIQUE

Afin de favoriser l'économie locale et responsable, dans chaque marché de la Ville et de la Communauté d'Agglomération, nous nous doterons d'une politique ambitieuse d'achats publics responsables incluant des dispositions sociales, environnementales et locales.

41. ADHÉRER À LA MONNAIE LOCALE COMPLÉMENTAIRE (MLC) DE VERSAILLES

Nous adhérerons à la monnaie locale complémentaire et citoyenne et nous les mettrons en place dans les services publics de la commune et de ses groupements, dans les budgets participatifs et dans le soutien aux associations. La Ville expérimentera le versement d'une part de ses subventions en monnaie locale. Nous paierons une partie des indemnités des élu-es avec la monnaie locale. Et nous expérimentons aussi les possibilités de payer une partie des salaires des agents municipaux, et des aides sociales en MLC. Nous soutiendrons les projets d'échanges de savoirs et de services (Accorderie, SEL).

42. METTRE DE LA CONSCIENCE SUR LE FINANCEMENT ÉTHIQUE

Nous financerons les projets de la commune prioritairement par des prêts issus de sources de financements éthiques. Comme l'ont initié de nombreuses régions françaises, la Ville demandera un rapport annuel sur leurs activités aux établissements bancaires avec qui elle contracte des prêts.

43. FAIRE DE LA VILLE UN EMPLOYEUR EXEMPLAIRE

La municipalité relancera la démocratie sociale en ouvrant des négociations autour de 4 priorités : la résorption de la précarité des emplois dans l'ensemble des services publics locaux, la réduction des horaires atypiques de travail dans les services municipaux (notamment pour les personnels de ménage), le développement de la formation du personnel (en particulier pour les agents de police) et les conditions de travail et de rémunération des travailleurs sociaux (CCAS).



44. SOLLICITER LES COMPETENCES UNIVERSITAIRES LOCALES

Dès que possible la ville fera appel aux compétences pluri et transdisciplinaires des laboratoires de recherche locaux pour l'évaluation des politiques publiques, l'élaboration des méthodes de concertation et d'association des habitants.es, l'organisation du suivi des réalisations ou opérations.

45. ACCUEILLIR TOUTES LES LANGUES

Nous voulons faire de Versailles une vraie ville internationale, qui accueille non seulement les touristes mais aussi l'étranger.ère salarié.e, chercheur.se, étudiant.e ou réfugié.e, en différentes langues, et lui facilite la vie quotidienne et l'accès aux services publics.

46. RENOVER L'ACTION SOCIALE

Afin de répondre à l'obligation légale d'analyse des besoins sociaux, un travail en partenariat avec les associations et les centres de santé sera mené. Cet observatoire, avec débat public annuel, sur l'état social des Versaillaises et Versaillais permettra de faire remonter les besoins, première étape nécessaire pour y répondre. Le fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale sera rendu transparent.

47. REpondre A L'URGENCE POUR EN SORTIR

Nous assurerons un accueil inconditionnel pour toutes et tous en prenant en compte les spécificités des publics pour les orienter vers un accompagnement adapté à leurs besoins.

La Ville accompagnera juridiquement les demandeurs d'asile et sans-papiers dans leurs démarches d'insertion.

Nous mobiliserons davantage d'aides du CCAS en faveur des personnes en difficulté : aide ponctuelle, aide contractualisée. Nous nous assurerons que les droits des personnes sont mobilisés. Nous favoriserons toutes les actions allant dans le sens d'éviter l'isolement des personnes seules.

NOUS METTRONS EN OEUVRE Des quartiers où il fait bon vivre

48. CONSTRUIRE DU LOGEMENT POUR TOUS

Pour cela, nous créerons un outil public de construction. La construction de logements ne peut être laissée aux seuls promoteurs privés si l'on veut remédier à l'augmentation des loyers. Nous nous doterons d'un outil public de construction de logements écologiques destinés à la location. Nous nous appuyerons sur les compétences des organismes de logement social, dans l'objectif de produire des logements à loyer intermédiaire pour les revenus moyens et de lutter contre la spéculation immobilière. Nous poursuivons une politique active de construction de logements sociaux en privilégiant les organismes HLM et en limitant la promotion immobilière privée. Nous demanderons à l'État la libération de bâtiments et terrains publics laissés à l'abandon.

49. TRANSFORMER LES METRES CARRES

Nous analyserons finement la situation des logements vacants « permanents ». Il y en a actuellement plus de 3 000 à Versailles alors que la demande est importante et que de nombreuses personnes sont dans la rue, peinent à payer leur loyer dans le privé ou sont dans l'obligation de quitter Versailles. C'est absurde ! Nous mettrons en place un plan de résorption. Nous recenserons les m² de bureaux inutilisés et accompagneront leur transformation en logements. Nous agirons sur le logement privé dégradé ou de mauvaise qualité. Si nécessaire, nous userons du droit de préemption, notamment pour rénover des logements en mauvais état et les transformer en logements conventionnés ou sociaux. Nous recourrons à des baux d'occupation précaire pour des bâtiments inoccupés, notamment en contractualisant avec les demandeurs, ou pour des activités de courte durée.

Nous développerons les habitats participatifs et des éco-lieux accessibles à toutes et à tous en favorisant l'émergence de nouveaux projets, en sensibilisant à l'habitat participatif, et en soutenant les projets écologiques, solidaires, créant du lien.

50. RENOVER MASSIVEMENT LES LOGEMENTS EXISTANTS

Nous déploierons un plan de rénovation (isolation thermique et phonique) sans augmentation du coût total du logement. Les copropriétés privées et fragilisées ainsi que le logement social en seront les priorités. L'enjeu écologique et économique, notamment pour l'emploi, exige une mobilisation de grande ampleur.

51. FACILITER ET RENDRE TRANSPARENTE LA MOBILITE DE LOGEMENT

Nous réformerons le système d'attribution des logements sociaux pour vivre la transparence et l'équivalence. Nous favoriserons la mobilité active dans le logement social par la publication d'annonces pour les logements disponibles, facilitant ainsi le déménagement des personnes qui souhaitent un logement plus petit ou plus grand.



52. MAITRISER LE DEVELOPPEMENT DE LA VILLE GRACE A UN NOUVEAU PLAN LOCAL D'URBANISME

Dès le début du mandat, nous œuvrerons à la réalisation d'un Plan Local d'Urbanisme compréhensible par tous, protégeant la ville de la spéculation immobilière, limitant les droits à construire pour réduire les marges des promoteurs, conservant l'identité de chaque quartier, en répartissant la densification sur l'ensemble des quartiers. Nous y fixerons un objectif de 25% de logement social à atteindre en 2025, notamment en développant le conventionnement, pour parvenir à terme à un objectif de 30% de logements sociaux. Nous organiserons la concertation préalable avec les riverains, les conseils de quartiers, les instances d'habitants, avant toute délivrance de permis de construire impactant l'environnement.

53. USER DU DROIT DE PREEMPTION

La ville peut acquérir un bien de manière prioritaire en particulier quand celui-ci représente un intérêt public. Cela permet de limiter la spéculation immobilière et de réserver des emplacements pour des projets publics et d'habitat. Cela peut concerner aussi des activités commerciales et permettre à la ville de favoriser leur implantation.

54. CONCERTATION DE TOUS LES GRANDS PROJETS URBAINS

Concertation de tous les grands projets urbains

Nous réfléchirons ensemble pour conduire une concertation avec les habitants, et examiner la conformité de tous les grands projets urbains avec notre projet de ville : lutte contre la spéculation immobilière, habitat social, mixité sociale, équipements, services publics et activités diverses à l'échelle des quartiers, densité acceptable, sobriété énergétique, végétalisation.

55. ENCOURAGER L'HABITAT COOPERATIF

Chacun doit pouvoir choisir son type d'habitat. L'habitat coopératif permet de mutualiser des parties et services collectifs comme les buanderies, les jardins. En créant des espaces de rencontre au quotidien, il permet de retisser des liens entre les habitants. Il rend aussi possible la cohabitation intergénérationnelle et une meilleure mixité sociale. Il permet aussi de s'affranchir du recours à un promoteur. Ces opérations seront menées avec un cahier des charges précis garantissant la mixité sociale et l'attribution transparente du foncier.

56. ASSURER LE DROIT A L'HEBERGEMENT

Nous doublerons la capacité municipale d'hébergement d'urgence (en favorisant l'utilisation des locaux publics inutilisés) et faciliterons la fluidité des parcours de l'hébergement d'urgence vers le logement de droit commun. Tous les outils juridiques seront mobilisés : baux glissants et développement du lien entre les services municipaux logement et hébergement.

57. RENFORCER LA PRESENCE MUNICIPALE

Nous ouvrirons plus largement les maisons de quartier en co-responsabilité avec les associations et les habitants.es. Des espaces de services publics seront créés dans chaque quartier de la ville afin de faciliter l'ensemble des démarches administratives municipales. Nous travaillerons à élargir les horaires d'ouverture en lien avec les représentants du personnel.

58. MOBILISER DES MOYENS POUR LA CONVIVIALITE DANS TOUS LES QUARTIERS

Les habitants.es et leurs associations doivent pouvoir trouver du soutien pour organiser des initiatives comme les fêtes, bals populaires, fêtes de rues, vide-greniers, qui visent à animer leur quartier. Au-delà d'un éventuel soutien financier, les maisons de quartier pourront encourager et accompagner la réalisation de ces projets. L'espace public doit permettre les rencontres et la cohabitation de ses différents usages. Les espaces libres seront d'office disponibles pour des initiatives d'habitants.es. La fluidité, la simplicité et la confiance seront les caractéristiques des relations entre les habitants, les élus et les services techniques de la ville dans la réalisation des projets à travers la transparence dans les processus de décision et les disponibilités.

59. EMBELLIR LA VILLE

Quand nous nous déplaçons dans certains quartiers de Versailles, nous constatons que l'espace public est parfois peu embelli voire triste. Un effort conséquent dans tous les quartiers sera mené en matière de propreté urbaine, d'animation de l'espace public par l'implantation de mobiliers urbains, d'accroissement des espaces verts qui pourront être partagés avec les habitants.es afin d'embellir l'espace public. Une attention particulière sera portée à une esthétique simple et naturelle des nouvelles constructions y compris dans les quartiers périphériques. Nous amplifierons et favoriserons les possibilités de circulation piétonne pour raccourcir les trajets et désenclaver certains quartiers.

60. VEILLER AU BIEN-ETRE DES PERSONNES AGEES

Dépendance, isolement, grande précarité, sont les enjeux de la politique envers les personnes âgées. La compétence du Conseil Départemental en la matière est évidemment à prendre en compte dans la définition des priorités de la ville. Nous nous assurerons que l'offre proposée à Versailles soit DIVERSIFIEE ET ADAPTEE AUX DIFFERENTES SITUATIONS ET SOUHAITS DES PERSONNES.

61. CREER LES CONDITIONS DU MAINTIEN A DOMICILE

Le maintien à domicile des personnes âgées qui le souhaitent et dont la santé et les conditions de vie le permettent doit être encouragé et soutenu par la ville : par un soutien accru aux aidants et aux associations, la professionnalisation des intervenants, le développement de logements et équipements adaptés, par la création d'une plateforme de services (restauration, loisirs, soins, aide à domicile). Nous favoriserons les projets innovants comme les logements intergénérationnels, les appartements regroupés, les foyers-logements avec offres de soins ... Nous créerons une permanence d'information et d'orientation pour les aidants et les seniors.



62. RAPPROCHER SERVICES ET ACTIVITES

Nous maintiendrons la mixité d'activités dans les quartiers quand elle existe et la susciterons là où elle manque : implantation de locaux d'activité commerciaux, artisanaux, industriels, à loyers modérés, achats de fonds de commerce si nécessaire. Nous favoriserons la création de maisons des alternatives qui pourront regrouper des initiatives de l'Économie Solidaire et Sociale (ESS) telles que des ressourceries, espaces de réparation de cycles, répar'cycles, épiceries coopératives ou solidaires, restaurants éphémères, gratifierias, etc., avec mise à disposition de locaux pour toutes les initiatives innovantes dans le domaine de la transition écologique.

63. SOUTENIR LE COMMERCE DE PROXIMITE

Nous dissuaderons toute nouvelle implantation ou extension de moyenne ou grande surface. Nous favoriserons la création de commerces de proximité "classiques" (marché, boutique) mais aussi "alternatifs" (AMAP, épicerie coopérative, ressourcerie, etc.). Cette diversité permettra de répondre à la demande de chacun. Le commerce de proximité est un facteur de lien social et de dynamisme pour toute la ville.

64. TRAVAILLER A UNE VILLE PLUS INCLUSIVE

Nous mènerons une politique active favorisant l'inclusion de tous (emploi, logement, éducation, santé, loisirs). Nous accélérons la mise en accessibilité de tous les équipements publics, des espaces publics et des commerces, en élaborant un plan pluriannuel de mise en accessibilité. Une attention particulière sera portée à l'accessibilité des transports publics et à la continuité des cheminements. La participation des associations de personnes en situation de handicap aux commissions d'accessibilité pour chaque projet urbain sera encouragée.

65. REMETTRE DE L'HUMAIN AU CŒUR DE L'HABITAT PUBLIC

En lien avec les organismes de logement social, nous augmenterons la présence publique, notamment en subventionnant le retour des gardiens d'immeuble dans les habitats publics et en améliorant leur formation. Les organismes de logements sociaux sont des acteurs incontournables et actifs du fonctionnement dans les quartiers d'habitat social. Nous serons attentifs à ce que les organismes HLM améliorent le dialogue avec les associations représentant les locataires.

66. AGIR POUR LA SECURITE DANS LA VILLE

Nous pensons que la sécurité et la prévention de la délinquance passent aussi par la vie associative, le retissage du lien social, une relation de respect réciproque entre les habitants et la police municipale.

67. CENTRER LA POLICE MUNICIPALE SUR SES MISSIONS ESSENTIELLES

La police municipale a pour objet d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques. Stationnement, sûreté du passage dans l'espace public, atteintes à la tranquillité publique, troubles du voisinage, circulation, maintien du bon ordre lors de grands rassemblements sont ses missions essentielles.

Nous assurerons une présence de proximité dans tous les quartiers, une police qui répondra aux demandes d'interventions des citoyens et commerçants. Nous mènerons des campagnes de prévention routière dans les écoles.

68. VEILLER A L'EGALITE DES DROITS ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Comme employeur public, nous veillerons à être exemplaire en mettant en oeuvre une égalité d'accès aux responsabilités afin de tendre à la parité hommes/femmes. Nous favoriserons l'égalité professionnelle en mettant en place un comité dédié de surveillance qui pourra être consulté par les agents. Nous favoriserons les pratiques sportives mixtes entre filles et garçons. Nous veillerons particulièrement à la situation des femmes victimes de violence.

69. SOUTENIR LES ACTIONS DU PLANNING FAMILIAL

Nous consacrerons les moyens nécessaires au Planning Familial pour assurer ses missions d'accueil et d'orientation de toutes et tous.

70. ACCOMPAGNER LA TRADITION D'ACCUEIL DE LA VILLE

La Ville accompagnera juridiquement les demandeurs d'asile et sans-papiers dans leurs démarches, développera une démarche active d'inscription des enfants étrangers à l'école, et l'intervention des services sociaux auprès de ces populations.

71. RATIONALISER L'UTILISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS

Avec les associations sportives, les clubs et les écoles, une concertation sur l'utilisation des équipements sportifs sera engagée. Et à cette occasion, nous veillerons à favoriser la mixité sociale des pratiques sportives.

72. INITIER UNE RENOVATION NATURELLE DES EQUIPEMENTS SPORTIFS

Un Plan Pluriannuel d'Investissement de rénovation du patrimoine municipal sera élaboré qui comprendra les équipements sportifs. Une étude indépendante sera lancée pour évaluer les risques pour la santé des colorants et additifs contenus dans l'herbe en plastique de plusieurs terrains sportifs. Les éléments naturels seront favorisés, comme par exemple le lancement d'un projet de baignade publique par phyto-épuration à l'étang des Nouettes.



73. FAIRE DE LA CULTURE POUR TOUS ET PARTOUT

L'art et la création sont partie intégrante de notre nature humaine et de notre âme. Musées, théâtres, expositions, cinémas, musiques, livres seront accessibles à tous. Nous bousculerons les empêchements, financiers et culturels en particulier. La politique de fréquentation sera revue afin de bénéficier à tous, l'art investira la rue et les actions « hors les murs » de nos équipements. La transversalité sera développée à travers des projets comme le land art d'habitants.es dans les jardins ou avec des projets d'éducation artistique avec le service jeunesse éducation. Il s'agit enfin d'accueillir des propositions artistiques (sculpture, arts de la rue, expo) dans l'espace public, comme le font déjà de nombreuses villes.

Il s'agira d'encourager les pratiques artistiques et culturelles dans les équipements actuels à des tarifs revus à la baisse (notamment pour le conservatoire à rayonnement régional et l'université inter-âges).

74. MAINTENIR ET SOUTENIR LE RESEAU DES NEUF BIBLIOTHEQUES MUNICIPALES

L'art et la création sont partie intégrante de notre nature humaine et de notre âme. Musées, théâtres, expositions, cinémas, musiques, livres seront accessibles

CE QUE NOUS FERONS Avec Versailles Grand Parc

75. VIVRE LES SERVICES PUBLICS INTERCOMMUNAUX

Des régies publiques d'agglomération pour ce qui concerne l'eau, les déchets, l'énergie et le chauffage urbain seront parmi nos priorités. Plus efficaces, moins coûteux, plus écologiques, ces services publics nous permettront de mettre en œuvre une tarification sociale, fondée sur le principe de progressivité.

76. METTRE L'HUMAIN AU CŒUR DE L'ECONOMIE

Le développement économique doit être mis au service du mieux-être de tous. À l'image de l'économie sociale et solidaire, nous soutiendrons les activités caractérisées par leur utilité sociale, les conditions des salariés et l'impact environnemental de la production. Les formes coopératives seront privilégiées. Les groupes liés aux paradis fiscaux seront exclus de l'aide publique. De manière générale, seront privilégiées les aides remboursables plutôt que les subventions. Ainsi, c'est l'économie locale et la création d'emplois non-délocalisables qui seront soutenues effectivement.

77. FAVORISER LA DIVERSITE DE LOGEMENT

Nous agirons en faveur de l'augmentation de logements sociaux, de la lutte contre les logements vides et les mètres carrés inoccupés. Nous proposerons de mettre à disposition de la Communauté d'Agglomération notre outil public de construction de logements destinés à la location avec des loyers accessibles aux revenus moyens.

Il est absolument nécessaire au vu des enjeux écologiques et sociaux (réduction des coûts d'énergie) d'amplifier fortement un plan de rénovation énergétique des bâtiments. Les subventions versées aux communes seront conditionnées au respect de l'obligation légale de construction de logements sociaux pour atteindre les 25 % requis dans chacune des communes concernées.

78. APPUYER LA STRUCTURATION DE FILIERES PAYSANNES

Appuyer la structuration de filières paysannes, bio et locales, rémunératrices pour les agriculteurs et agricultrices.

Augmenter la part de bio dans notre consommation et privilégier la production locale resteront des engagements vains si l'on n'agit pas sur la préservation et l'installation d'exploitations agricoles locales. Nous ferons du lien entre producteurs et consommateurs (soutien aux AMAP, organisation d'un marché des producteurs et productrices locales régulier...) et nous utiliserons la commande publique responsable pour développer des filières locales et équitables.

Nous appuierons la création d'une coopérative de productrices et producteurs locaux (soutien financier, technique, mise à disposition de locaux...) au niveau de l'intercommunalité.

79. ÉQUILIBRER LE TERRITOIRE

Nous organiserons un territoire équilibré, qui maîtrise l'urbanisation et la consommation effrénée du foncier, qui permette de choisir son cadre de vie dans la diversité qu'offre l'agglomération. Laisser faire le marché en la matière ne favorise que la spéculation, le gâchis d'espaces, l'artificialisation des sols.

Les terres agricoles ou à destination de cette activité doivent être absolument sanctuarisées et étendues, c'est une nécessité si on veut augmenter la part de bio et de production locale dans nos consommations.

80. MAINTENIR LA FISCALITE LOCALE

Les choix politiques actuels diminuent les ressources des communes. Nous nous engageons à ne pas augmenter la pression fiscale de la Ville et de la Communauté d'Agglomération et nous nous mobiliserons pour que les dotations de l'État soient justement maintenues ou augmentées. La fiscalité locale étant très injuste socialement, nous agirons pour une profonde réforme nationale de son assiette et de son fonctionnement. Une formation des citoyens sur les budgets de la commune et de la Communauté d'Agglomération sera mise en place pour permettre aux habitants.es de comprendre leur structure et les choix effectués.